

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Session du 28 juillet 2020

L'an deux mille vingt, le vingt-huit juillet à 20h30, le Conseil municipal s'est réuni salle Lucien Labrune, en raison de l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie COVID-19, sous la présidence de Mr Maurice CHOPIN, Maire, à la suite de la convocation en date du 23 juillet 2020.

Étaient présents : Mesdames Messieurs Maurice CHOPIN, Caroline BERTHOLET, Carine BOUCHON, Rui DA SILVA SANTOS, Martine FERRANDON, Marc-Anthony LINDRON, Pauline MELOUX-GARAVAGLIA, Henri POITEVIN, Sylvain PRUGNEAU, Stéphanie VISINONI.

Étaient excusés : Monsieur Emmanuel DUFOUR représenté par M Henri POITEVIN.

Madame Pauline MELOUX-GARAVAGLIA a été élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Marc-Anthony LINDRON se trouve dans l'obligation de quitter la séance.

Vote budget primitif Assainissement 2020

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maurice CHOPIN, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	19 878,00
Recettes	19 878,00

Fonctionnement

Dépenses	99 156,00
Recettes	99 156,00

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Vote budget primitif Lotissement 2020

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maurice CHOPIN, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	169 209,00
Recettes	169 209,00

Fonctionnement

Dépenses	179 760,00
Recettes	179 760,00

VOTE	POUR : 10	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-------------	------------------	-------------------	-----------------------

Vote budget primitif Principal 2020

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Maurice CHOPIN, vote les propositions nouvelles du budget primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses	408 701,00	(dont 2 000,00 euros de RAR)
Recettes	408 701,00	(dont 183 440,00 euros de RAR)

Fonctionnement

Dépenses	559 229,00
Recettes	559 229,00

VOTE POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Création site internet

Monsieur le Maire demande à Madame FERRANDON de bien vouloir faire un compte-rendu à l'assemblée suite aux réunions de la commission Communication avec deux sociétés en vue de la création d'un site internet pour la commune. Madame FERRANDON expose les devis et conditions relatifs à chaque proposition. Les membres du conseil municipal souhaiteraient obtenir des précisions complémentaires pour chacune des offres. Ils décident de reporter la décision à une séance ultérieure.

Représentant Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de revenir sur la délibération D2020_06_08 nommant Madame Martine FERRANDON pour représenter la municipalité à la CLECT. En effet la délibération a été actée antérieurement à la mise en place du nouveau conseil communautaire, il paraît donc souhaitable de reprendre une décision d'un point de vue légalitaire.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décident de maintenir leur choix et nomment Madame Martine FERRANDON pour siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

Représentant Commission Accessibilité CC Bocage Bourbonnais

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire d'élire un représentant de la commune pour siéger à la Commission Accessibilité de la Communauté de Communes du Bocage Bourbonnais.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal décide de nommer Monsieur Sylvain PRUGNEAU comme délégué à la Commission Accessibilité CCBB.

Questions diverses

Néant.